

N/REF : 7/01/2026 23H50 C:000053 I:02476
V/REF : AC/C36296
V/Email reçu le Mercredi 07/01/2026 à 23H50

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. BAI
IMMEUBLE : BEL AIR -BAI
2-12, SQ FERNAND JACQ
1-3, RUE LEON MURY
35200 RENNES

Rennes, le 12 Mars 2026

Référence Marché: 024054-PBS-004

LOCALISATION : 12 SQUARE DOCTEUR FERNAND JACQ - MR OUCHENE NORDINE 06 46 76 79 91
LOGEMENT N° 014651, PORTE N°31, 3° ÉTAGE, TYPE 2

SA FILLE : 06 70 26 44 08
MOTIF : POSE D'UNE BARRE DE SOUTIEN DANS LA SALLE DE BAIN CONFORMÉMENT AU PLAN
JOINT

Donneur d'ordre : Mme A GUILLO

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 27/02
MISE EN PLACE DU VÉHICULE ET DU MATÉRIEL
PERCEMENT POUR FIXATION BARRE DE MAINTIEN
MISE EN PLACE DE CHEVILLES
FIXATION DE LA BARRE
CONTRÔLE - BON FONCTIONNEMENT
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATÉRIEL

OBSERVATIONS : AT LCOMPTER Email envoyé le 05/03/26 à 11H04 Mme A GUILLO

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste à souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diamètres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).

Réalisation du travail conformément aux règles de l'art.

Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).

Nettoyage du chantier. Evacuation des débris (si nécessaire).

Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix
d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	PBL050-FP.barre relevement 30-100cm inox	2	102,92		102,92
	TOTAL H.T.				102,92
	T.V.A. a 10,00%				10,29
	TOTAL T.T.C.En EURO				<u>113,21</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 30 Avril 2026
Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.